

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur Th. WAUTERS, Directeur**  
**B.D.U. - Direction des Monuments et des Sites**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : 12/PFU/570718  
N/Réf. : JMB/MSJ-2.3/s.591  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Concerne :** MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Ransfort, 27 : La Fonderie.  
Construction d'un atelier destiné à l'initiation au travail du métal.  
**Avis conforme de la CRMS.**  
*(Dossier traité par M S. Duquesne).*

En réponse à votre demande du 1er/07/2016, réceptionné le 4/07/2016, nous vous communiquons **l'avis favorable** émis par notre Assemblée en sa séance du 24/08/2016.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 mai 1997 inscrit sur la liste de sauvegarde tous les bâtiments de l'ancienne « Compagnie des Bronzes » en totalité comme ensemble, à l'exception de l'ancienne maison patronale (à front de rue), profondément transformée en bureaux et qui est uniquement sauvegardée pour ses façades et toitures.

#### **SYNTHESE DE L'AVIS CRMS**

**La CRMS émet un avis favorable étant donné**

- le caractère réversible des interventions (à l'exception de la dalle de béton lissé);
- l'absence d'impact matériel sur les bâtiments protégés et les vestiges d'archéologie industrielle du site;
- la localisation des futurs ateliers à l'emplacement des ateliers d'origine aujourd'hui disparus avec respect du gabarit ancien;
- l'expression dépouillée et fonctionnelle des nouvelles constructions, en lien avec le caractère industriel du site.

**La CRMS émet deux réserves :**

- Vérifier que les colonnes en fonte retrouvées sur le site et réutilisées dans une des deux nouvelles constructions ne proviennent pas de bâtiments protégés de l'ancienne Compagnie des Bronzes de manière à ne pas compromettre une éventuelle future restauration.
- Trouver un emplacement pour les deux machines lourdes actuellement présents à l'emplacement des futures constructions.

#### **Contexte**

Le site de l'ancienne Compagnie des Bronzes se compose de plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour pavée. Il y a eu plusieurs campagnes de construction, dont les plus récentes (1887-1912) sont dues à l'architecte Victor Tinant.

L'asbl La Fonderie, créée en 1983, fut chargée de l'aménagement du musée de l'histoire sociale et industrielle bruxelloise sur le site de l'ancienne Compagnie des Bronzes (1862-1979) et ouvre ses portes en 2001. Le musée s'installe dans la Halle des Tourneurs et l'ancien atelier de polissage adjacent, qui comptent parmi les plus anciens bâtiments du site. La restauration des bâtiments réalisée à la fin des années 1990 et qui précède à l'ouverture a eu comme priorité de conserver tout ce qui pouvait l'être. Seuls quelques murs trop instables de certains petits ateliers situés à l'arrière de la halle et de l'atelier ont été abattus.

Depuis huit ans, l'asbl « Feu et Fer ! » organise des ateliers d'assemblage de métaux, d'orfèvrerie, de fonderie de bronze et de forge pour faire revivre l'activité du site. Par ailleurs, le site accueille depuis janvier 2016 un cycle de formation du travail du métal ; ces activités se déroulent sous des tonnelles en plastique et les outils sont exposés aux intempéries.

L'objectif de l'actuelle demande est d'installer une structure couverte composée de deux volumes afin de permettre le déroulement de ces activités dans de meilleures conditions.

#### Description du projet

Cette structure couverte s'installera sur les traces d'anciens bâtiments de la Fonderie aujourd'hui disparus et sera composé de deux volumes :

- Un volume plus élevé qui s'aligne contre le mur de fond de la propriété sud, à l'emplacement d'un appentis à démolir, destiné à abriter l'accueil sur deux niveaux ainsi qu'un espace de rangement pour les outils de travail.

- Un volume plus bas et plus long qui se greffe au premier volume, à l'emplacement de l'aile ouest aujourd'hui disparue des anciens ateliers disposés autrefois en U autour de la halle de montage des bronzes monumentaux, destiné à accueillir les différents ateliers. Ce volume s'arrêterait à hauteur de l'ancienne halle de fusion et de dérochage, sans toutefois la toucher.

Les deux volumes seront réalisés en bois afin de permettre leur démontage aisé dès que souhaité, à l'exception de la dalle de sol en béton lissé. Les murs et les colonnes seront faits de matériaux de récupération de type industriel : parois en panneaux déclassés de 5 cm d'épaisseur en bois massif (panneaux de coffrage de béton), colonnes en fonte récupérées sur le site (sept au total qui seraient sablées au préalable et enduites d'un produit antirouille transparent). La longue paroi faisant face à l'ancienne halle de montage sera rythmée par six doubles portes vitrées à mi-hauteur.

Deux éléments de charge importants sont actuellement présents à l'emplacement des futurs ateliers : une ancienne pompe de la Compagnie des Bronzes et un massif en pierre bleue. Il est prévu de les déplacer à un autre endroit du site.

#### Avis de la CRMS

Il est à regretter que l'activité de l'asbl « Feu et Fer ! » ne s'installe pas dans un des bâtiments existants du site actuellement à l'abandon, ce qui aurait été l'occasion d'une restauration. Néanmoins, la CRMS est favorable au projet car il rétablit une fonction industrielle du site à son emplacement d'origine, dans des volumes de gabarit similaire. En plus, cette intervention est réversible : les nouvelles structures sont entièrement démontables, à l'exception de la dalle en béton lissé.

Les volumes seront installés en retrait des fondations d'origine des anciens ateliers disparus et des autres constructions toujours existantes de l'ancienne Compagnie des Bronzes. Ils ne porteront donc pas préjudice aux traces d'archéologie industrielle ni aux bâtiments protégés.

Le caractère purement fonctionnel, dépouillé et léger des futures constructions de même que les matériaux envisagés ne sont pas en contradiction avec l'ambiance industrielle du site.

La CRMS s'interroge toutefois sur la provenance des sept colonnes de fonte retrouvées sur le site et qui seraient réutilisées dans le volume des nouveaux ateliers (le volume bas et long). Elle souhaite s'assurer que ces colonnes ne proviennent pas d'un des bâtiments protégés du site et ne compromettent sa restauration ultérieure éventuelle.

La CRMS demande également des précisions quant à l'emplacement futur des deux éléments lourds actuellement présents à l'endroit des futures constructions et à déplacer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués,

G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme C. Criquillon  
- B.D.U. – D.U. : Mme A. Collet